

INSCRIPTION SAISON 2022-2023 pour tout renouvellement, création de licence et mutation

- ♦ **ETAPE 1** → Formulaire d'inscription club à remplir en ligne : <https://basket-st-orens.fr/inscription-saison-2022-2023>
- ♦ **ETAPE 2** → Suite à l'étape 1, le licencié recevra un mail de « OCC0031038@FFBB.COM » qui lui permet de réaliser sa demande de **licence dématérialisée** via le lien reçu. (vérifier dans les spams)
Attention ! si votre certificat médical est encore valable il vous suffira de cocher et valider le questionnaire de santé, si votre certificat médical a plus de 3 ans il faudra télécharger le nouveau et l'insérer https://basket-st-orens.fr/files/bso/certificat_medical-2022-2023.pdf

PARTIE SURCLASSEMENT OBLIGATOIRE POUR LES 2016-2014-2012-2010-2008-2006-2004 et 2003

- ♦ **ETAPE 3** → Lors des permanences, le licencié ramène les documents suivants :
 - La charte du joueur et des parents datée, signée
 - Le formulaire d'informations sur les sanctions financières daté, signé à partir de la catégorie U15 (2009)
 - Le formulaire des autorisations rempli, daté et signé (pour les mineurs uniquement)
 - Le règlement adhésion (montant de la licence) + montant de l'assurance **si souhaitée**
 - **Attestation de responsabilité civile OU Attestation assurance scolaire et extra-scolaire**
 - Photocopie de la carte d'identité uniquement pour les créations, les mutations, et les joueurs nés en 2002
 - Bordereau assurance **MAIF I.A Sport +** facultative (conseillée auto-entrepreneur ect...)

NB : En cas de question et ainsi que pour les licences étrangères, contacter la secrétaire par mail : secrtaire@basket-st-orens.fr

Permanences des inscriptions (Gymnase Riquet – 31650 Saint-Orens)

- Le mercredi 22 et Jeudi 24 JUILLET 18h00 à 20h00
- Le samedi 25 JUILLET 10h à 12h
- Le mercredi 7 et Jeudi 8 SEPTEMBRE 18h00 à 20h00
- Le samedi 10 SEPTEMBRE de 10h à 12h

CONTACTS ET LIENS UTILES

Site internet du club → <https://basket-st-orens.fr/>

Facebook → [basket saint orens](#)

Présidente - Céline Bonnesteve → presidente@basket-st-orens.fr
Vice Président – Jean-Jacques Desolier..... → jjdesolier@gmail.com
Correspondant adjoint- Fabien Cotttron.....→fabien.cotttron@live.fr
Secrétaire - Virginie Assion → secrtaire@basket-st-orens.fr
Trésorier - Grégoire Delapierre → tresorier@basket-st-orens.fr

♦ Règlementation, championnats, actualités, documents divers

CD31 Comité Départemental de basket de Haute Garonne → www.basketcd31.com/

Résultats des championnats FFBB (Fédération Française de Basket Ball) → www.ffbb.com/

ADHESION 2022-2023

Pour les mutations, le club prend à sa charge les frais. En contre partie, un chèque de caution de 90€ sera demandé lors de l'inscription et restitué en fin de saison si la licence est renouvelée pour la saison suivante, si la licence n'est pas reconduite, le club encaissera le chèque.

ANNEE DE NAISSANCE	CATEGORIE	COTISATION 2022/2023	Type adhesion	FRAIS LICENCE AS *
2018	Baby U7 1 ^{er} année	120€	adhérent	
2017-2016	baby U7	175€	licencié	
2015-2014	mini poussin U9	185€	licencié	
2013-2012	poussin U11	195€	licencié	
2011-2010	benjamin (e) U13	215€	licencié	
2009-2008	minimes U15	215€	licencié	13 €
2007-2006	cadets U17	215€	licencié	26 €
A partir de 2005	séniors	255€	licencié	26 €
A partir de 2002	loisirs	255€ Licence / 120€ Adhésion	Adhérent ou licencié	
stage vacances 1 ^{ère} semaine (lun/mar/mer) de chaque vacances scolaires sauf Noël	U9/U11/U13/U15 BSO et CTC	85€/3 jours avec repas et goûter	Le club se réserve le droit de modifier le prix / le public	Suivre sur le site basket-st-orens

* Licence AS : possibilité de jouer dans une autre équipe de la CTC (Ayguesvives et Ramonville)

** Les tarifs sont donnés sans l'assurance complémentaire FFBB. Néanmoins, vous avez la possibilité d'y cotiser mais elle reste facultative à rajouter au prix de la licence ci-dessus

- option A /2.98€ option B /8.63€ option C /0.50€ (à ajouter avec option A ou B) aucune

Attention à prendre en compte impérativement : Si vous avez déjà pris cette assurance la saison précédente vous devez la renouveler cette saison, l'engagement se fait pour 4 ans (pour l'arrêter avant cette date vous devrez envoyer une lettre RAR à la FFBB avant le 31 mai de l'année suivante).

*** 10€ de réduction à partir du deuxième licencié par famille

****Passez le 10 septembre (hors création de licence et nouvel arrivant) ,une pénalité de 20€ sera appliquée en plus du prix de la licence

MODES DE RÈGLEMENTS

- ♦ Règlement en espèces montant€
- ♦ Règlement par chèque bancaire à l'ordre de « Basket Saint Orens » (**4 fois maximum** jusqu'à fin décembre 2021)
 chèque n°1 montant€ chèque n°2 montant€ chèque n°3 montant€
 chèque n°4 montant€
(avec au dos de chaque chèque le nom, le prénom et la catégorie du licencié)
- ♦ Règlement en chèques vacances montant maximum (80€) montant€
- ♦ **Une attestation de paiement** pour votre CE peut vous être délivrée sur demande auprès de l'adresse suivante (fabien.cottron@live.fr) et vous sera envoyée par retour de mail (dans ce cas merci de préciser le nom et prénom qui devront apparaître sur l'attestation ainsi que l'adresse de facturation).

INFORMATION SUR LE DON DONNANT DROIT A UNE DEFISCALISATION SUR LA BASE DU VOLONTARIAT

Basket Saint-Orens est un club de bénévoles dont l'essentiel des recettes est issu des licences, des manifestations, des subventions (dont l'obtention est parfois soumise à conditions), des dons et du sponsoring. Dans ces conditions, l'équilibre du budget dépend en grande partie des dons faits à l'association.

L'article 200 du Code Général des Impôts réserve la réduction d'impôt aux associations d'intérêt général, ayant un caractère éducatif, scientifique, social, humanitaire, **sportif**, familial, culturel etc.... La documentation fiscale vise explicitement « les organismes ayant pour vocation de promouvoir la pratique du sport non professionnel ».

Pourquoi faire un don ?



Le club bénéficiera de plus de financements pour son fonctionnement, et à améliorer les investissements matériel, tenues etc....

Article 200 : la réduction d'impôt accordée au titre des dons faits par les PARTICULIERS est égale à **66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable.**

Exemples pour les particuliers:

Montant du don	Réduction
50€	33€
100€	66€
150€	99€
200€	132€
250€	165€
300	198€

Chaque année, au moment de votre déclaration annuelle de revenu, vous devez indiquer dans la case (7 UF de la déclaration n°2042)

Article 238 BIS : la réduction d'impôt accordée au titre des dons faits par les ENTREPRISES assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés est égale à **60 % du montant, dans la limite de 5 millièmes du chiffre d'affaires.**

CHARTRE DU JOUEUR ET DES PARENTS

En s'inscrivant au Basket Saint Orens, vous devenez adhérent(e) d'une association sportive, cela comporte certaines règles et devoirs à respecter :

Je m'engage en tant que joueur à :

- ♦ être volontaire et acteur de ma formation
- ♦ porter les équipements et les couleurs du club (sweat, chaussettes, ...) lors des manifestations à domicile et à l'extérieur
- ♦ être attentif aux consignes données par mon entraîneur et respecter ses choix
- ♦ être ponctuel et assidu : il est important que les joueurs d'une équipe progressent ensemble
- ♦ être respectueux des personnes, des règles et du matériel
- ♦ être respectueux du règlement et de l'arbitre qui font partie intégrante de l'activité
- ♦ favoriser une bonne entente au sein de mon équipe
- ♦ être capable de relativiser mon implication dans la compétition par un respect de l'adversaire, dans la victoire ou la défaite
- ♦ Dès U13, seniors, loisirs et parents de licencié, je participe et m'implique à l'école d'arbitrage
Les parents ont un rôle primordial à jouer car l'engagement des enfants implique forcément celui de ses parents :

Ce que nous attendons des parents du jeune joueur :

- ♦ prendre ou s'assurer que les enfants prennent les informations utiles :
 - écrites ou données oralement par l'entraîneur (plannings, calendriers, horaires...)
- ♦ être ponctuel (début et fin des entraînements, heures de rendez-vous en fonction des demandes des entraîneurs)
- ♦ vérifier la présence d'un adulte responsable de l'équipe avant de laisser son enfant à la salle de basket
- ♦ prévenir systématiquement l'entraîneur en cas d'absence : mail, SMS, téléphone
- ♦ avoir un comportement exemplaire dans ses actes et ses paroles :
 - envers les arbitres, entraîneurs et autres adultes
 - envers les adversaires
 - envers les joueurs (y compris son enfant)
 - favoriser les encouragements et paroles positives (demandé également aux joueurs)
- ♦ développer un esprit d'équipe en ne favorisant pas les « clans » au sein d'une équipe.
 - ne pas dénigrer les joueurs ou adultes en aparté
- ♦ favoriser un esprit d'équipe sur et en dehors du terrain
- ♦ s'impliquer au sein de l'équipe :
 - participer au co-voiturage organisé pour les compétitions
 - participer à la confection des « goûters »
 - participer au rangement et au nettoyage du club house à l'issue du goûter ou de toute manifestation
 - participer au nettoyage des maillots et shorts de l'équipe
 - participer et/ou organiser les moments de convivialité de l'équipe (goûters, sorties, repas, activités extra basket...)
- ♦ si possible, s'impliquer au sein du club :
 - en tant qu'entraîneur ou dirigeant
 - en tant que marqueur-chronométrateur
 - en tant qu'arbitre
 - dans l'organisation de moments de convivialité

Le respect de cette charte doit contribuer à augmenter le plaisir que chacun pourra trouver dans sa participation à la vie du club

A le

Signature du joueur

Précédée de la mention « lu et approuvée »

Signature des Parents

INFORMATION IMPORTANTE SUR LES SANCTIONS FINANCIÈRES

A partir de la catégorie U15 (2008) les sanctions (Techniques, Disqualifiantes, ...) qui entraînent une sanction financière de la part des instances fédérales, seront réglées directement par le licencié. Tout manquement entraînera la suspension du licencié.

TYPES DE FAUTES ET MONTANTS indicatifs DES PENALITES : (liste non exhaustive)

Type de fautes	Montant
Frais d'ouverture d'un Dossier Disciplinaire	250 €
1ère FAUTE Pénalité de saisie	0 €
2ème FAUTE Pénalité de saisie	35€
3ème FAUTE Pénalité de saisie	50 €
4ème FAUTE Pénalité de saisie	100€
5ème FAUTE Pénalité de saisie	150 €

Si tu prends une faute technique, tu auras 2 matchs à arbitrer chez les jeunes



A le

Signature du joueur
Précédée de la mention « lu et approuvée »

Signature des Parents (pour les mineurs)
Précédée de la mention « lu et approuvée »

cadre réservé au club

AUTORISATIONS SAISON 2022-2023

Je soussigné(e)

Adresse mail en majuscule.....@.....

- licencié(e)/ adherent(e) au Basket Saint-Orens

- responsable légal de l'enfant mineur licencié/adherent au Basket Saint-Orens

AUTORISATION PARENTALE D'INTERVENTION MEDICALE D'URGENCE

autorise n'autorise pas

les responsables du Basket Saint-Orens à prendre toutes dispositions et à faire prodiguer des soins d'urgence en cas d'accident survenu au licencié susnommé.

Personne(s) à contacter (Nom et n° de téléphone) :.....

Médecin traitant (Nom et n° de téléphone) :.....

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT SUR LE DROIT A L'IMAGE

autorise n'autorise pas

le club de Basket Saint-Orens à prendre des photos ou enregistrements vidéo de moi-même, mon enfant et mes proches durant les activités de l'association et les publier aux fins mentionnées ci-dessous :

- ♦ sur le site internet du club
- ♦ dans des annonces publicitaires ou des événements du club (tournois)
- ♦ en tant qu'aide pédagogique aux entraîneurs.

AUTORISATION PARENTALE DE TRANSPORT (pour les mineurs)

autorise n'autorise pas

l'entraîneur ou les accompagnateurs à transporter le mineur susnommé dans leur véhicule pour se rendre aux rencontres disputées par les équipes du Basket Saint-Orens.

ENGAGEMENT DE RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR

.....déclare sur l'honneur :

- ♦ avoir pris connaissance du règlement intérieur du Basket Saint-Orens sur le site ou dans les locaux des gymnases
- ♦ m'engager à le respecter au cours de la saison.

Fait à Date

Signature(s) du licencié majeur ou représentant légal